

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno GUYARD, Maire.

Présents : Monsieur Bruno GUYARD, Madame Mallorie MATTON-KNOPP, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Fanny BRUYNEEL, Monsieur Pierre-Antoine FIEVET, Madame Aurore YANG, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Stéphane ARNOULT, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Denis SARDON, Monsieur Christian SIFFELET, Monsieur Fabien BOUCHER, Madame Stéphanie TRIFFAULT, Madame Florence BOISTARD, Madame Nathalie INGELAERE, Madame Solène MENNECIER, Madame Raphaëlle DAOUPHARS, Madame Ludivine BOISARD, Madame Isabelle PERCHERON, Monsieur Morgan GUERAULT, Monsieur Gaël ZICKLER, Monsieur Yannick BANSCH, Monsieur Léo BEAUCHAMP.

Nombre de membres

| Afférents au Conseil municipal | en exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 24 | 27 | 26 |

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Béatrice TRIFFAULT à Mme Stéphanie TRIFFAULT, Mme Maud DEBOUT à M. Bruno GODET

Absent excusé : M. Arnold MARAIS

Date de la convocation

13 mai 2026

A été nommé secrétaire : M. Philippe BAUMY

Date d'affichage

13 mai 2026

Objet de la délibération

7 Finances Locales

7-1 Décisions budgétaires

7-1-7.1 Budgétaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat pour le service assainissement.

2026- 052 - Budget

assainissement – affectation du résultat

L'affectation du résultat doit être au moins égal au déficit d'investissement du compte financier unique 2026,

Il est proposé l'affectation du résultat suivant :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

Solde d'exécution d'investissement N-1

et publication ou notification

9 juin 2026

Dépense D001 (besoin de financement)

Recette R001 (excédent de financement)

877.06 €

Solde des restes à réaliser N-1

Besoin de financement
Excédent de financement

Résultat de fonctionnement N-1

Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -) 84 541.82 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA N-1) 420 629.68 €

Résultat à affecter 505 171.50 €

AFFECTATION

1) affectation en réserves R1068 en
investissement (au minimum couverture du besoin
de financement de l'investissement y compris les
restes à réaliser 0 €

2) Report en section de fonctionnement R002 505 171.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'affectation du résultat tel qu'indiqué ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Philippe BAUMY




Pour copie conforme,
Le Maire,
Bruno GUYARD


